



Côté Nord

Interpellés par l'association *Venon, Paysage et Patrimoine* dans une lettre ouverte, nous répondons une fois de plus aux différents points soulevés, sans volonté de polémique, afin de préciser le contexte et éviter les contrevérités.

Rénovation de la Place du Village : un projet concerté et débattu

Lors de la mandature 2008-2014, le projet, piloté par deux architectes reconnus, a fait l'objet d'une présentation publique, d'une exposition en salle ouverte pendant 3 mois et d'une consultation libre et individuelle où les avis ont été collectés dans un cahier dédié sur place. Le projet a également été présenté dans un dossier complet et dans plusieurs articles du bulletin municipal^[1].

Le projet a été voté par le Conseil Municipal lors de la mandature 2008-2014. Il était un élément du programme de la liste élue en 2014, liste élue avec 92% des voix en moyenne et un taux de participation de 70% sans liste ni candidat d'opposition. Chaque électeur a ainsi eu la possibilité de s'exprimer en toute connaissance de cause. Depuis, il a également été confirmé par le Conseil Municipal actuel qui exécute donc le programme présenté aux électeurs-trices.

Les avis de la consultation de 2013 ont été pris en compte sur la base des avis exprimés individuellement sur le cahier ad-hoc, donc par les personnes ayant fait l'effort de s'informer de visu et réellement du projet. L'analyse de la consultation a été menée selon une méthodologie scientifique qui ne met pas sur le même plan une « pétition collective » (où l'expression de l'avis individuel peut être altéré et orienté) et l'expression de ceux qui ont suivi avec application les règles qui demandaient l'inscription des remarques et commentaires par les visiteurs eux-mêmes.

Après un long travail en collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), nous avons réalisé un appel à candidature et choisi une équipe de Maîtrise d'œuvre constituée de deux architectes reconnus dont une architecte du patrimoine et un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO). Le projet s'est affiné suite au travail et à la compétence des équipes retenues pour aboutir à une proposition d'aménagement de la place qui a reçu l'agrément du Conseil Municipal.

Ce projet a été présenté aux associations fin 2017. Les retours ont été très majoritairement positifs. Une exposition a également été présentée au public le jour des vœux à la population le 26 janvier dernier et a reçu un bon accueil de la plupart des visiteurs. Elle est actuellement présentée en Mairie.

Le Conseil Municipal a tenu et tient compte de la pluralité des avis de la population. Il a beaucoup débattu du projet tout au long de son processus d'élaboration. Il s'est efforcé de faire une synthèse des différents avis exprimés par la population au cours de sa préparation.

Absence de vestiges historiques

Pour exemple de cette concertation, la **Commission d'Art Sacré** a été consultée lors de plusieurs réunions auxquelles participaient le Conseil Départemental et l'association *Venon, Paysage et Patrimoine*. Il y fut notamment question du devenir de la sacristie. Le prêtre présent a pris position en faveur du projet présenté par le Conseil Municipal, y compris pour les modifications de la sacristie qu'il sera amené à utiliser.

La « qualité patrimoniale » du bâtiment promis à démolition a été étudiée en 2013. Après avis de la Conservatrice du patrimoine au Conseil Départemental de l'Isère, un diagnostic archéologique a été réalisé à notre demande par la Direction Régionale du Patrimoine et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Il conclut à l'absence de vestige de la possible *Maison des évêques* en sous-sol et que seul le mur nord (donnant sur la cour arrière, voir photo) est présumé ancien^[2]. La vérité est donc beaucoup moins romanesque que prétendue : le bâtiment a été construit en 1914 afin d'être alors la Mairie de Venon avant de devenir l'école puis enfin le local de la cantine.

L'église a été datée de bien avant le XIII^{ème} siècle grâce à la découverte des peintures murales. Le bâtiment de l'ancienne cantine, adossé au chœur de l'église, en masque la fenêtre située traditionnellement à l'est dans les églises et qui a été retrouvée depuis. Elle mériterait fort d'être mise en valeur.

Un bâtiment neuf moins cher

Le projet de réhabilitation de ce bâtiment a été chiffré lors du pré-projet soumis à consultation. Le coût en était alors quasiment identique à celui des projets alternatifs. Mais, depuis, deux éléments nouveaux sont apparus. D'une part, la consolidation du chœur de l'église aurait dû être effectuée même en cas de rénovation du bâtiment. Ceci fait passer le coût de réhabilitation notablement au-dessus de celui du projet retenu. D'autre part, il est de notre responsabilité légale de mettre aux normes parasismiques tout bâtiment public subissant d'importants travaux de structure. Dans ces conditions, la rénovation du bâtiment existant, à supposer qu'elle soit possible, serait d'un coût supérieur au projet retenu. Ce dernier présente une bien meilleure optimisation de l'usage de l'argent public : meilleur rendement entre surface offerte et isolation, création de nouveaux espaces reliés entre eux et mise en valeur complète de l'église et du paysage.

Si l'on veut bien prendre en compte l'existence de la salle des fêtes, la taille de la salle à construire est prévue en adéquation avec les besoins exprimés des associations et la population. Là aussi, il faut rappeler que le coût de la salle des fêtes, telle que livrée à l'origine, avoisinait les 900000€ et que cette salle a dû faire l'objet, sous les deux mandatures suivantes, de considérables dépenses supplémentaires pour lui donner une véritable fonctionnalité et faciliter son usage par les associations et les particuliers (escalier extérieur, préau, paroi mobile...).

Conjuguer le passé et l'avenir

Ne pas utiliser pleinement la salle communale, aujourd'hui mieux adaptée aux besoins, serait un gaspillage d'argent public. La nouvelle salle vient donc seulement en complément de l'existant et n'a pas vocation à s'y substituer !

Notre tâche est de savoir mettre en valeur un site exceptionnel tout en développant une politique pour tous et pour l'avenir !

Le Conseil Municipal a investi et investit encore avec ce projet, pour la sauvegarde de son patrimoine historique de qualité comme le prouve les nombreuses études et travaux effectués sur l'église depuis 2008 (près de 200000€ au total)^[3]. Ces frais dépassent de loin les travaux effectués sous les mandatures précédentes. Il le fait avec le souci de magnifier l'intérêt historique incontestable de l'église, notamment par sa mise en valeur architecturale et paysagère.

Le Conseil Municipal investit pour l'avenir. La requalification de la place répond aux attentes des habitants de pouvoir partager des espaces publics de qualité adaptés à la convivialité et aux rencontres festives. La construction d'une salle moderne doit se faire en ayant le souci de limiter les dépenses de fonctionnement, notamment d'énergie et l'impact environnemental qui lui est associé, tout en améliorant la qualité paysagère du site.

Voici donc les objectifs auxquels répond le projet retenu après un long et soigneux travail de préparation et dont la mise en œuvre va commencer avec les beaux jours.

Sondage à propos des autels latéraux de l'église de Venon

Les autels latéraux de l'église ont été mis au grenier il y a 20 ans lors de la restauration du chauffage dans l'église. Ils ont une certaine valeur et sont en cours de restauration chez l'ébéniste Chardonnet-Elouet, 2 rue du Cdt Rozan, à Grenoble (tél. 04.76.48.07.07) où vous pouvez aller les voir .

La question est de savoir si nous remettons ces autels en place dans l'église ou si nous les proposons à une autre église qui serait intéressée. Si nous les remettons en place, cela changera l'esthétique actuelle de la chapelle et supprimera quelques places pour les offices et les concerts (environ un banc de chaque côté = 10 places).

Nous vous remercions de participer au sondage ci-dessous :

- Je suis favorable à la remise en place des autels latéraux.
- Je préfère garder l'église en l'état actuel.
- Je n'ai pas d'avis.

Merci d'indiquer votre nom et prénom :

Ce sondage est à remettre avant le 15 Mars 2018 à la Mairie.

Merci pour votre participation.

Pour la paroisse, P. Marc Cholin

Pour la Mairie, Mme Françoise Gerbier

A vos agendas

Mars

- **Vendredi 2 mars, 20h00, Salle des Fêtes:** Projection du film *Sahara* par l'Amicale Venonaise.

- **Jeudi 15 mars et 22 mars, 18h00: 2ème partie du cycle informatique:**

- 15 Mars: Sauvegarde des données, sécurité
- 22 Mars traitement et classement des photos

Vous pouvez encore vous inscrire au 04.76.89.43.00

- **24 mars, 11h00, à l'école: Carnaval des enfants** par l'APE. Thématique : « **le potager** ». Déambulations dans les rues, retour vers midi pour déguster le barbecue et **20h30 Salle des Fêtes, Concert avec Quagmire**, Rock progressif ethnique.

Avril

- **Du 9 au 13 avril: Centre Aéré** inscriptions à la Mairie

- **Mercredi 14 avril, 14h-18h30 Salle des Fêtes :** Atelier **Paysages et Commune** (Département et Métro)

- **Samedi 21 avril 8h00 : Rallye Auto-Stop** par la Métro.

Mai

- **Vendredi 4 mai à l'Eglise :** Musique Russe

- **Samedi 26 mai : Festival « Changer d'Airs »** (Rock, Musiques du monde...)

Juin

- **Vendredi 1er juin, Place du village: Cinéma en plein air**, Comité des Fêtes

- **Samedi 2 juin, 10h00, expo de Delacroix à Gauguin**, au Musée de Peinture, inscription 06 79 37 71 23

- **Mercredi 13 juin, 18h00, Salle des Fêtes : Découverte du QI GONG** animée par Martine Henriot.

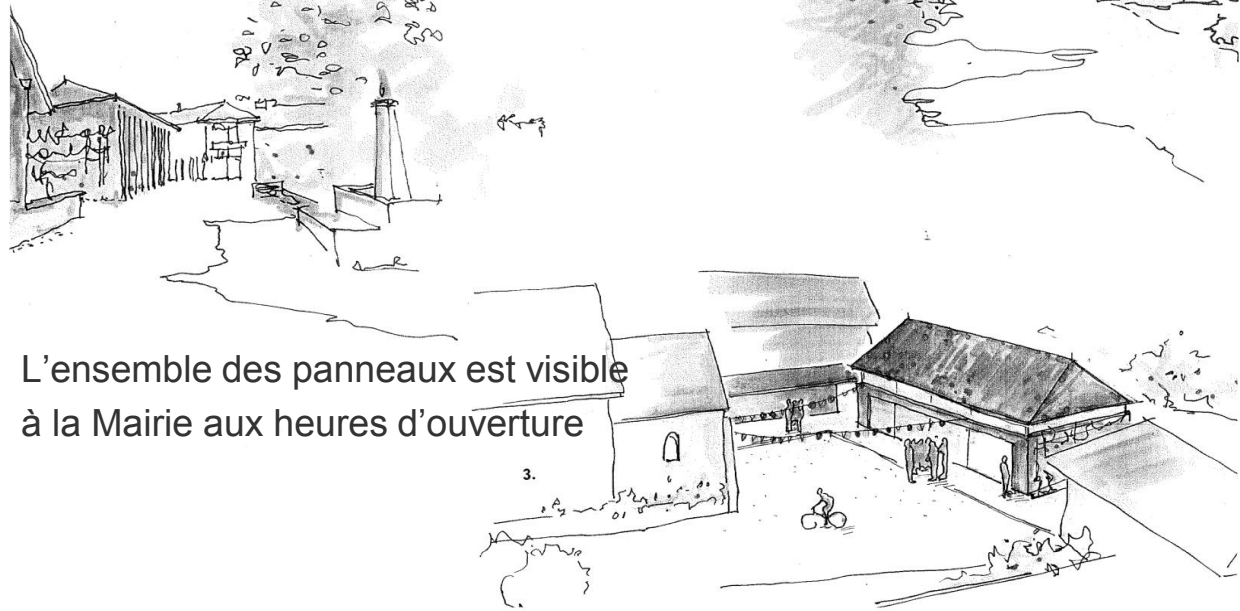
Inscription: Amicale Venonaise.

- **Samedi 16 juin, Église : Concert** de Grand Champ.

- **Vendredi 22 juin : Fête de la Musique** organisée par Grand Champ.

- **Du 28 au 30 juin : Festival « Thalie »** (Musique classique)

EXPOSITION des documents pour la réhabilitation
de la place, présentés lors des Vœux du Maire



Le projet en images



Projet de réhabilitation de la place du Village

[3]: Tableau de financement des travaux concernant l'église de Venon (2008-2017)

	Travaux de l'église	Total HT	Plan de Financement HT		
			Conseil Départemental	Participation VPP	Commune de Venon
2010	Dégagement du décors peint et rapport photographique	9,600€	3,180€		3,180€
2013	Purge et diagnostic clocher	3,230€	1,292€		1,938€
	Reprise maçonnerie du clocher	20,992€	8,396€		12,596€
	Remise aux normes du paratonnerre	3,987€	1,594€		2,393€
	Reprise de la toiture, solins	921€	368€		553€
	Rénovation de l'horloge mécanique	4,623€			4,623€
	Décors peints de l'église : préparation aux travaux (dépose des boiseries, échafaudages)	3,260€	1,304€		1,956€
	Phase 1 : dégagement des couches recouvrantes, sondages, consolidation et rapport d'expertise	34,400€	13,760€		20,640€
2014	Remise aux normes électricité cloches	1,769€			1,769€
	Phase 2 : dégagement complémentaires décors peints et retouches picturales. Soubassements. Rapport photographique complet.	21,400€	8,560€	6,420€	6,420€
2016	Changement des gouttières et descentes en zinc. Suppression de l'ancienne cheminée obsolète. Reprise de la toiture.	2,897€	1,158€		1,739€
	Première étude stabilité de la voute suite à fissure par bureau d'étude de rang national	2,750€	1,100€		1,650€
	Phase 3 : Fin du dégagement, consolidation, retouches picturales, relevé 2eme niveau de décors...)	26,550€	11,520€		15,030€
	Reprise des façades extérieures enduit mortier à la chaux en plusieurs couches façon traditionnelle	40,680€	19,212€		21,468€
	Reprise de l'électricité et mise en place d'un éclairage à LED "œuvre d'art" adapté	3,553€	1,421€		2,132€
2017	Etude architecturale de confortement de l'Eglise par architecte du patrimoine	7,760€	3,104€		4,656€
	Etude précise de la stabilité de l'Eglise (Voute) par l'entreprise	3,800€	1,520€		2,280€
	Etude complémentaire restauration du Chœur	6,360€	2,544€		3,816€
	TOTAL	198,531€	80,033€	6,420€	102,478€
			40.31%	3.23%	51.62%

[1]: Articles sur le projet dans les bulletins municipaux :

- **Mai 2013** pages 10-21: « Dossier en cours : l'enquête sur l'aménagement de la place »,
- **Novembre 2013** page 22: travaux sur le clocher de l'église,
- **Mai 2014** pages 16-17: Première tranche des travaux de restauration des peintures médiévales,
- **Mai 2015** pages 20-21: « Patrimoine : le projet de la place : scenarios » et point sur le financement des peintures murales de l'église,
- **Mai 2016**: « Dossier aménagement de la place du village », pages 23-25: Point sur les résultats de l'enquête de 2014, sur la restauration des enduits et la 2^{ème} tranche des travaux de restauration des peintures murales et le tableau de financement,
- **Novembre 2016** page 11: Information sur l'avancée des études sur la place du village.

[2]: L'ancienne école a été reconstruite en 1914 par l'architecte grenoblois L. Fléchère à l'emplacement de l'ancien presbytère, déjà transformé en mairie-école en 1863. Le mur Nord donnant sur la cour arrière, avec une épaisseur atteignant le mètre, est un vestige de constructions plus anciennes présentes sur l'ancien cadastre de 1808 et pressenties pour correspondre à l'emprise de la Maison des évêques. Une résidence épiscopale à Venon est en effet attestée en 1329 et mentionnée et localisée au XVIII^{ème} siècle par une visite pastorale. En 2013, un diagnostic archéologique réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives -INRAP- associé au Service Culturel du Patrimoine du Conseil départemental de l'Isère a conclu « à l'absence de vestige de la maison des évêques en sous-sol comme en élévation, les trois sondages réalisés sur le mur laissent penser à une construction homogène de qualité assez moyenne du XIX^{ème}, XX^{ème} siècle ». C. Pichat Architecte du patrimoine.